VOLUME 22 N° 4 ■ 25 juin 2020

Le fer de lance

Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

SÉANCE D'OCTROI DES CONTRATS 2020-2021 AU SECTEUR JEUNES

SAUT DE PAIE

PROJET DE RECHERCHE EN SANTÉ MENTALE

MOT DU PRÉSIDENT

Le 13 mars 2020, le gouvernement annonçait la fermeture des établissements scolaires en raison de la pandémie de la COVID-19. Quelques jours plus tard, le 23 mars, afin d'assurer le respect des mesures d'urgence sanitaire, le premier ministre François Legault mettait le Québec sur pause en ordonnant la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces jugés non essentiels.

Le Québec, comme le restant de la planète d'ailleurs, plongeait alors dans l'inconnu.

Le temps d'une saison qui, nous en avons l'impression, est passé à la vitesse de l'éclair, la COVID-19 nous a dérobé une partie de nous-mêmes, de notre vie sociale et de notre vie professionnelle. Nous avons appris à vivre confinés, à jongler avec la distanciation physique, le port du masque, le lavage des mains et autres consignes issues de la santé publique. Le monde du travail s'est réinventé, adoptant un mode de fonctionnement peu connu, mais qui s'est avéré essentiel, le télétravail.

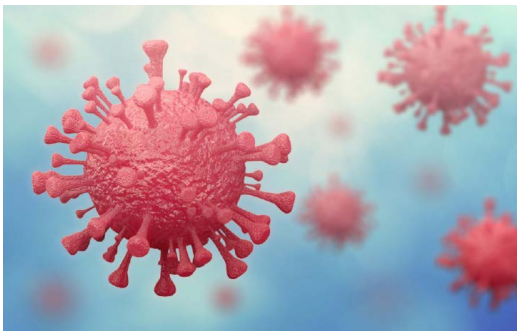

Dans le monde de l'enseignement, cette réorganisation du travail ne s'est pas réalisée sans heurt. Tout cela en raison d'un ministre qui, préférant l'improvisation à la consultation, n'a cessé d'envoyer des messages ambigus et contradictoires à l'ensemble du réseau, engendrant, par le fait même, anxiété, confusion et désorganisation dont le personnel enseignant, en première ligne, a fait les frais.

Non moins avisés, les centres de services scolaires, tout comme les directions d'écoles et de centres, ont appliqué aveuglément les consignes ministérielles ce qui n'a fait qu'accentuer l'exaspération déjà à son comble dans les écoles et les centres.

Malgré cela, la réponse du personnel enseignant s'est avérée à la hauteur des défis engendrés par cette situation. Apprendre à travailler en visioconférence et s'approprier cette nouvelle réalité ne fut pas une mince tâche. Il est important de saluer l'engagement et le dévouement de tous ainsi que les efforts déployés pour assurer un suivi auprès des élèves, et ce, pour tous les secteurs (de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et des jeunes) du centre de services scolaire. Les enseignantes et les enseignants peuvent être fier du travail accompli.

Je me permets de souligner, plus particulièrement, les enseignantes et enseignants du secteur de la santé qui ont mis les bouchées doubles en répondant à l'appel lancé par le gouvernement à venir prêter main-forte dans les CHSLD de Laval lors des pires moments de la crise. Ces mêmes personnes assument présentement la nouvelle formation accélérée de préposés aux bénéficiaires qui a débuté le 15 juin et qui se terminera le 15 septembre amputant, par le fait même, leur congé estival.

Il est maintenant permis d'espérer que tous ces efforts seront finalement reconnus autant par la direction générale, les directions d'établissement et par les parents des enfants qui ont pu bénéficier de ce support scolaire hors norme.

LA NÉGOCIATION NATIONALE SUR PAUSE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a demandé et obtenu de la partie patronale que la négociation en vue du renouvellement de la convention collective nationale soit suspendue jusqu'au 7 septembre 2020. Ce report aura permis au personnel enseignant de se concentrer sur cette fin d'année scolaire hors de l'ordinaire et de préparer la prochaine rentrée scolaire qui dans le contexte de la COVID-19 s'annonce, pour le moins, particulière.

En terminant, au nom du personnel du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) et des membres du Conseil d'administration, je tiens à vous souhaiter un bon congé estival. Profitez pleinement de ce moment de repos plus que mérité. Prenez soin de vous et de vos proches et on se reparle au début de l'année scolaire 2020-2021 en souhaitant un retour vers une certaine normalité.

Syndicalement vôtre!

Le président,

Guy Bellemare

DANS CE NUMÉRO

MOT DU PRÉSIDENT 2

CALENDRIER 4

VOUS DÉMÉNAGEZ? 4

ENSEIGNANTES EN CONGÉ DE MATERNITÉ 4

RETRAITE 2020 - RAPPELS 4

LA FP EN ACTION 5

BOURSE PERSÉVÉRANCE EDA-FP 2020 5

SAUT DE PAIE 5

RAPPEL POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES (SUR LA LISTE DE RAPPEL) 6

ACCUEIL DES ÉLÈVES DE LA FORMATION AUX BÉNÉFICIAIRES À COMPÉTENCES 2000 6

SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS 2020-2021 AU SECEUR JEUNES 6

PROJET NOVATEUR EN RELATONS DU TRAVAIL - REMISE DE LA BOURSE 7

PROJET DE RECHERCHE EN SANTÉ MENTALE 7

BALADO: SON DE CLOCHE 7

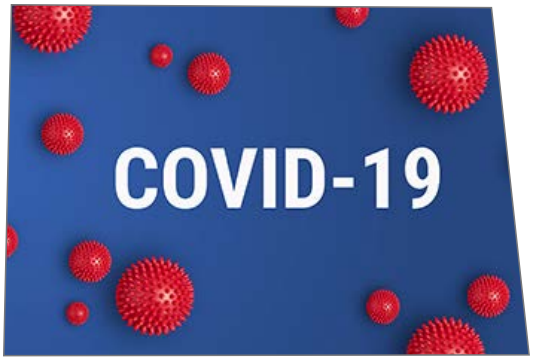

LE FER DE LANCE Volume 22 n°4 25 juin 2020

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2
Téléphone : 450 978-1513 • Télécopieur : 450 978-7075
www.sregionlaval.ca • reception@sregionlaval.ca

RÉDACTION Guy Bellemare, Julie Bossé, Justine Dauphinais et Micheline Roby

COLLABORATION ET INFOGRAPHIE Eve-Emmanuelle Rivard

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi : de 8 h à 17 h
Vendredi : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 15 h 30

CALENDRIER

ACTIVITÉS

Quoi?	Dates?	Heures?	Où?
Séance d'octroi de contrats au primaire et champ 20	18 août 2020	8 h 30	Visioconférence
Séance d'octroi de contrats au secondaire	18 août 2020	14 h 30	Visioconférence
Session de comblement pour les postes non comblés au secteur primaire (BINGO)	20 août 2020		Séance Internet

VOUS DÉMÉNAGEZ?

La convention collective prévoit à la clause 5-1.01.04 qu'une enseignante ou un enseignant est tenu d'informer par écrit le centre de services scolaire de tout changement de domicile.

Il est important de transmettre vos nouvelles coordonnées au syndicat :

Par téléphone :
450 978-1513

Par télécopieur :
450 978-7075

Par courriel :
reception@sregionlaval.ca

ENSEIGNANTES EN CONGÉ DE MATERNITÉ

***Attention ***

Lors de la paie du 25 juin, le centre de services scolaire de Laval (CSSL) paiera les journées de congé de maladie monnayables non utilisées.

Le paiement de ces journées est traité comme étant du salaire assurable par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Pour éviter toute problématique, il est recommandé de communiquer avec le RQAP afin de faire le meilleur choix dans votre situation, soit diminuer ou suspendre les prestations du RQAP pour cette période de paie.

RETRAITE 2020 - RAPPELS

APR FAE
L'ASSOCIATION DE PERSONNES RETRAITÉES DE LA FAE

En cette fin d'année exceptionnelle, l'APRFAE tient à faire quelques rappels aux membres du SERL qui prennent leur retraite à la fin du mois de juin.

Comme un grand nombre d'organisations, l'Association de personnes retraitées de la FAE est passée en mode télétravail dès le début de la crise sanitaire. Ainsi, si vous prenez votre retraite au 30 juin 2020, vous pouvez nous faire parvenir vos formulaires d'adhésion – APRFAE et assurances – dès maintenant. Le secrétariat pourra traiter votre dossier et celui-ci sera activé au moment où votre retraite sera effective. Le délai de traitement des dossiers est presqu'aussi rapide qu'en temps normal. Nous vous rappelons cependant que les bureaux de l'association sont fermés durant l'été et qu'un envoi rapide de votre part facilitera l'ouverture de votre dossier, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans vos couvertures d'assurance.

N'hésitez pas à demander la trousse de l'APRFAE si vous ne l'avez pas encore reçue. Celle-ci est disponible auprès de la personne responsable du dossier retraite de votre syndicat local, ainsi qu'à l'association en nous écrivant à retraites@aprfae.ca. La trousse contient des informations et des rappels importants concernant les délais prescrits pour adhérer au Régime d'assurance collective de l'APRFAE (contrat 109995) et à l'assurance vie (contrat 9995R). Enfin, rappelons que les personnes qui n'auront pas accès au régime d'assurance d'une personne conjointe, au moment de leur retraite, devront s'inscrire à la RAMQ (Assurance médicaments du Québec) pour le 1er septembre.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ACTION

C'est le 25 mai 2020 que l'enseignement dans les centres de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes pouvait reprendre, et ce, pour la majorité des spécialités. Les cours en coiffure et en esthétique ont repris, quant à eux, le 16 juin.

Le personnel enseignant en formation professionnelle a dû se retrousser les manches pour s'adapter à la réalité de l'enseignement pendant la pandémie de la COVID-19. On reconnaît sur la photo 3 enseignantes en coiffure (Isabelle Lefebvre, Sonia Deschamps et Geneviève Laforest) bien organisées, protégées et prêtes à accueillir élèves, clientes et clients pour la reprise des cours.

BOURSE PERSÉVÉRANCE EDA-FP 2020

C'est avec beaucoup de fierté que la FAE a remis 7 bourses de 500 $ à des adultes en formation qui se sont distingués par leur persévérance à poursuivre leurs études secondaires.

Une des personnes qui s'est vue décerner une bourse est un élève du Centre de formation L'Impulsion de Laval. Monsieur Jérémie Faucher-Bruyère s'est en effet distingué dans la catégorie intégration socioprofessionnelle.

Pour écouter le témoignage de son enseignante, madame Marie Lapointe, ainsi que celui des enseignantes et enseignants des autres lauréates et lauréats, vous pouvez suivre le lien suivant :

https://www.lafae.qc.ca/actualites/perseverance-eda-fp-2020-remise-des-bourses/

SAUT DE PAIE

À tout le personnel enseignant,

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) vous informe que l'employeur modifiera la séquence de paie, lors de la transition de la présente année scolaire et de l'année scolaire 2020-2021.

Les enseignantes et les enseignants du secteur jeunes, du secteur de l'éducation des adultes et uniquement les enseignantes et les enseignants liés au calendrier C du secteur de la formation professionnelle seront touchés.

La dernière paie de la présente année sera versée le 6 août 2020. Il n'y aura pas de versement de paie le 20 août 2019, ce qui constituera le saut de paie jusqu'à la première paie de l'année scolaire 2020-2021, qui sera versée le 3 septembre 2020.

Malgré ce saut de paie, il est important de savoir que l'ensemble du personnel enseignant recevra la totalité de son traitement annuel, tant pour l'année scolaire 2019-2020, que pour l'année scolaire 2020-2021.

DISPOSITIONS DE CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLES

Convention collective nationale, clause 6-8.01a) :

À compter du début de l'année de travail, l'enseignante ou l'enseignant reçoit, tous les 2 jeudis, 1/26 des montants annuels applicables en traitement, suppléments et primes, le 1er jour de travail de la période de paie visée.

Entente locale, clause 6-9.01 :

À partir du deuxième jeudi de l'année de travail, les enseignantes et les enseignants sont payés par virement bancaire, à l'institution choisie par l'enseignante ou l'enseignant, et ce, selon la clause 6-8.01.

Afin d'illustrer les 26 versements de la paie sur plusieurs années, nous avons placé un tableau illustrant le saut de paie au verso du communiqué officiel que vous pouvez consulter à l'adresse suivante: https://sregionlaval.ca/wp-content/uploads/2019/12/013-1920-Communiqu%C3%A9-saut-de-paie.pdf

RAPPEL POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES (SUR LA LISTE DE RAPPEL)

FORMULAIRE DE DISPONIBILITÉ

N'oubliez pas d'acheminer votre formulaire de disponibilité avant le 15 août 2020 à votre direction ainsi qu'à l'adresse courriel suivante: mcpilon@cslaval.qc.ca.

La séance pour le choix de vos tâches se tiendra **le 19 août à 13 h** pour les enseignantes et les enseignants réguliers et à 13 h 30 pour les enseignantes et les enseignants sur la liste de rappel. Un communiqué sera déposé sur le site du SERL. Les détails suivront dans les prochains jours.

ACCUEIL DES ÉLÈVES DE LA FORMATION AUX BÉNÉFICIAIRES À COMPÉTENCES 2000

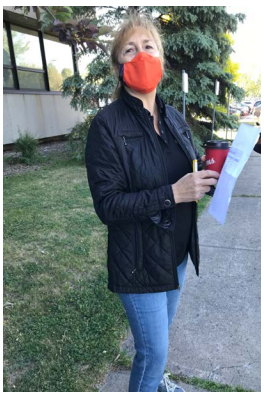

Le 15 juin 2020, tout près de 400 élèves étaient accueillis par le personnel du secteur santé au centre de formation professionnelle Compétences 2000.

Il s'agit d'une formation accélérée, de 375 heures, au cours de laquelle ces élèves seront formés afin de devenir préposés aux bénéficiaires dans les CHSLD. Cette formation se terminera le 15 septembre 2020.

SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS 2020-2021 AU SECTEUR JEUNES

En raison du contexte de la crise sanitaire, les rassemblements de plus de 50 personnes sont, encore à ce jour, interdits.

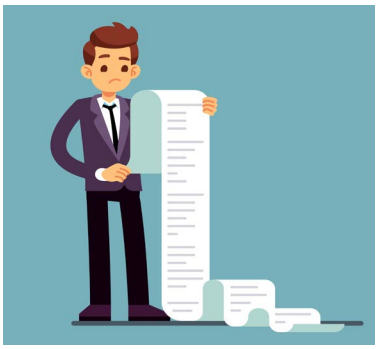

Dans ce contexte, les séances d'octroi des contrats au secteur jeunes pour l'année scolaire 2020-2021, les séances se dérouleront virtuellement par visioconférence le 18 août 2020. Les enseignantes et les enseignants du primaire inscrits sur la liste de priorité pourront se choisir un poste en avant-midi, alors que celles et ceux du secondaire pourront le faire en après-midi.

Le Centre de services scolaire de Laval (CSSL), par son Service des ressources humaines, informera par courriel les enseignantes et les enseignants concernés par ces séances. Il est donc important, si vous êtes concernés, de surveiller régulièrement vos courriels.

Si vous avez des questions ou des difficultés avec la procédure, vous pourrez nous joindre par téléphone au 450 978-1513 jusqu'au 3 juillet 2020 et dès le 17 août 2020, il nous fera plaisir de vous aider.

À constater les besoins en personnel enseignant, plusieurs des listes de priorité du CSSL seront complètement épuisées. En terminant, nos souhaits d'une affectation à la hauteur de vos attentes et aspirations vous sont offerts.

PROJET NOVATEUR EN RELATIONS DU TRAVAIL - REMISE DE LA BOURSE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) créait en 2013 une bourse annuelle pour des projets novateurs en relation du travail. Cette bourse annuelle vise principalement à reconnaître l'apport des travaux d'une étudiante, d'un étudiant ou d'une personne diplômée de 2e ou 3e cycle universitaire à l'avancement des connaissances en relations du travail. Pour être admissibles, les projets de recherche doivent être progressistes et compatibles avec les valeurs de la FAE. Cette année, près d'une vingtaine de candidatures ont été déposées.

Cette bourse d'un montant de 2 500 $ a été remise, cette année à madame Karine Bilodeau doctorante à l'Université Laval à Québec.

https://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/comm_FAE_20200618_BourseRdT_FAE-remet-une-6e-bourse-2.pdf

PROJET DE RECHERCE EN SANTÉ MENTALE

Dans le cadre du projet de recherche partenariale en santé mentale, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous propose un bilan de mi-mandat.

Menée par trois chercheurs chevronnés en santé mentale et en sociologie du travail, cette recherche vise à identifier les contraintes organisationnelles qui affectent la santé mentale du personnel enseignant et les outiller pour agir sur leur profession.

Dans la cadre de la COVID-19, ce bilan vous est présenté sous la forme d'une capsule vidéo. Nous vous invitons à en prendre connaissance et pour ce faire, vous n'avez qu'à suivre le lien suivant: https://www.facebook.com/lafae.qc.ca/videos/289465272256065

BALADO: SON DE CLOCHE

La FAE lançait le 22 juin 2020 le premier épisode du nouveau balado intitulé « SON DE CLOCHE ».

https://sondecloche.buzzsprout.com/

Animé par Catherine Éthier, plein d'humeur et d'humour, ce balado donne la parole à quatre enseignantes et enseignants qui racontent avec franchise comment ils ont vécu cette fin d'année scolaire 2019-2020.

Vous pourrez reconnaître parmi les participantes et participants, une de nos collègues, Catherine Turgeon, enseignante en cinquième année à l'école l'Orée-des-Bois.

De nouveaux épisodes viendront s'ajouter cet automne avec des contenus différents et adaptés aux diverses situations que vit le personnel enseignant.

Si vous avez des commentaires à formuler ou des idées à soumettre, une adresse courriel spécifique a été mise en place à cette fin: production@sondecloche.ca

Le fer de lance

NOUS JOINDRE

Lisez le nouveau Fer de lance en ligne au

www.sregionlaval.ca

www.facebook.com/sregionlaval

Vous désirez recevoir le Fer de lance par courriel?

Faites-nous parvenir votre adresse personnelle à :

reception@sregionlaval.ca

Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

1717 rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2
450 978-1513

Heures d'ouverture

| lundi au jeudi | 8 h - 17 h

| vendredi 8 h 15 - 12 h | 13 h 15 - 15 h 30

HORAIRE ESTIVAL

Le bureau du SERL sera fermé du 4 juillet au 15 août 2019 inclusivement.

Néanmoins, pour obtenir une assistance en cas d'urgence, veuillez communiquer au 450 978-1513, un message téléphonique vous indiquera comment joindre un responsable syndical.

BON CONGÉ ESTIVAL